



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 069-21 C

Objet : RS - Participation au financement de la mise à jour du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS)

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinch - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 069-21 C

objet **RS - Participation au financement de la mise à jour du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS)**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Métropole Savoie, la Chambre de commerce et d'industrie, le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), Grand Lac et Grand Chambéry se sont engagés, dès 2010, dans le déploiement d'un modèle multimodal des déplacements de l'ouest savoyard (MODEOS). Ce partenariat a fait l'objet de plusieurs conventions.

MODEOS est un outil d'aide à la décision qui permet de simuler l'impact des projets d'aménagements sur les flux de mobilité à différents horizons. Sa capacité prédictive, la finesse des modélisations et leur appropriation par les acteurs de la planification du territoire dépendent de la qualité de sa gestion et de la fréquence des mises à jour des données d'entrée.

La gestion de MODEOS a été confiée à Métropole Savoie, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, date à laquelle le modèle a été transféré à l'Agence alpine des territoires (AGATE) en raison de son expertise et de ses domaines d'intervention.

AGATE a récemment interpellé les partenaires de MODEOS, membres du comité de gestion de l'agence, sur la nécessité de recalculer le modèle par la mise à jour des données d'entrée intégrées à l'outil (réseau viaire, flux routiers, offre en transports collectifs, linéaires cyclables, localisation de l'habitat et des emplois, etc.), notamment en vue de la future enquête ménages qui sera prochainement réalisée et dont les données seront également intégrées à MODEOS.

La précédente enquête mobilité a été réalisée, par les partenaires de MODEOS, sur le territoire du SCoT en 2007, sous maîtrise d'ouvrage de Métropole Savoie. La durée de validité des données de ce type d'étude est estimée à 10 ans environ.

Les frais de maintenance du logiciel, le recalage préalable des données et l'actualisation feront l'objet d'une facturation de la part d'AGATE, au titre de 2021. Ils sont estimés, à ce jour, à 39 720 €HT selon la répartition suivante :

	HT	TTC
Total facturé en 2021	39 720 €	47 664 €
Participations forfaitaires	11 000 €	13 200 €
DDT	6 000 €	7 000 €
METROPOLE SAVOIE	5 000 €	6 000 €
Solde à répartir entre les EPCI		
Grand Chambéry	14 263 €	17 116 €
Grand Lac	7 921 €	9 505 €
Cœur de Savoie	3 882 €	4 658 €
SMAPS	2 654 €	3 185 €

Au vu de ces éléments, il est proposé d'approuver, au titre de 2021, la participation de Grand Chambéry estimée à ce jour, à 14 263 €HT, soit 17 116 €TTC.

Il est précisé que ce financement exceptionnel donnera lieu à une réfaction sur le nombre de jours consacrés aux mobilités dans le cadre de la convention qui lie AGATE à Grand Chambéry à hauteur de 20 jours.

Cette nouvelle clé de répartition donnera lieu, pour les années à venir, à une nouvelle convention de partenariat et de financement liant AGATE et les membres du comité de gestion, prochainement soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports,

Vu la décision n° 001-10 du Bureau du 7 janvier 2010 relative à la convention de partenariat pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal sur le territoire de Métropole Savoie et l'Avant-Pays Savoyard,

Vu la décision n° 056-10 du Bureau du 4 mars 2010 relative aux modalités du versement de la participation financière de Chambéry métropole à Métropole Savoie dans le cadre de la convention de partenariat pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal sur le territoire de Métropole Savoie et l'Avant-Pays Savoyard,

Vu la décision n° 138-11 du Bureau du 23 juin 2011 relative au modèle de déplacements multimodal sur le territoire de Métropole Savoie et l'Avant-Pays Savoyard approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la CALB pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une enquête complémentaire vélo,

Vu la décision n° 090-11 du Bureau du 5 mai 2011 relative à l'intégration des déplacements à vélo dans le modèle de déplacements multimodal sur le territoire de Métropole Savoie et l'Avant-Pays Savoyard,

Vu la décision n° 176-13 du Bureau du 12 septembre 2013 portant approbation des conventions relatives au modèle multimodal de déplacements MODEOS,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientation et d'action déplacement (valant Plan de mobilité),

Vu la délibération n° 037-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 portant position de principe sur la participation technique et financière de Grand Chambéry à une enquête mobilité à l'échelle du SCoT,

Vu le budget 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la participation de Grand Chambéry au financement des frais de maintenance du logiciel, de recalage préalable des données et de mise à jour du modèle MODEOS, au titre de 2021,

Article 2 : **approuve** la réfaction correspondante sur les journées de travail d'AGATE prévue dans le cadre de la convention liant AGATE à Grand Chambéry,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à venir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 069-21 C

Objet de l'acte : RS - Participation au financement de la mise à jour du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS)

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25459H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25459H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au